



Pension alimentaire droit

Par **chabinevivi**, le 17/11/2022 à 10:30

BBonjour

Divorcée 3 enfants vivant tous à mon domicile et non autonomes financièrement

Mes enfants âgés de 27 ans au RSA

24 ans au chômage indemnisé et notre dernière de 19 ans demandeur d emploi non indemnisé

Le père a arrêté de son plein gré de payer la pension pour les 2 grands (27 et 24 ans)et donne le montant qu il souhaite pour notre dernière de 19 ans

J ai fais une requête au JAF en août 2022

Dans l attente je souhaite savoir si le père a le droit d arreter de payer la pension pour les grands sans aviser le JAF ?

Bien cordialement

Mme cointe

Par **Visiteur**, le 17/11/2022 à 10:44

Bonjour

En l'attente du nouveau jugement le précédent reste en vigueur.

La pension reste donc due sauf si une disposition du jugement en cours de validité permet de la suspendre.